



Melle, le 31 août 2004

Communiqué de presse

Lors de la CLIS du 28 juin 2004, CIMES a demandé au préfet alors en fonction, Monsieur Laisné, de bien vouloir annuler son autorisation de permis de construire et son autorisation d'exploiter pour l'incinérateur de farines animales et de boues de la station d'épuration de Rhodia, faute de quoi, CIMES allait déposer un recours auprès du Tribunal Administratif.

Bien que CIMES ait signalé avoir relevé de nombreux manquements et erreurs dans les dossiers, bien que l'implantation d'un incinérateur sur le site de Rhodia soit dangereuse (site classé Sévés 2) et néfaste pour la santé des habitants ainsi que pour l'environnement, Monsieur Laisné a refusé de revoir sa position.

CIMES, comme elle l'a annoncé, vient donc de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers afin d'obtenir l'annulation du permis de construire.

CIMES a pu engager cette action en justice grâce aux nombreux donateurs qui ont répondu favorablement à la souscription (CIMES^{TON}) lancée en juin et tient à remercier tous les citoyens et organisations qui se sont mobilisés et ont participé financièrement. Au delà du fait qu'ils ont permis de déposer ce recours, ils ont prouvé leur refus de voir s'implanter cet incinérateur, ce qui est pour CIMES, une marque de confiance et un très grand soutien moral.

CIMES continue donc par tous les moyens dont elle dispose à combattre ce projet et appelle à une manifestation festive à Melle le samedi 18 septembre qui débutera par un rassemblement à 14 heures devant la mairie.

Pour CIMES, la Présidente,

Geneviève Paillaud